

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 7 MARS
2002, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Madame Jacqueline Gagnier, conseillère suppléante
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Paul Sofio, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Julien Bussière, conseiller, remplacé par madame
Jacqueline Gagnier

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet suppléant déclare la séance
ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Madame Jacqueline Gagnier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

02-03-038



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2002
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 6.1 Ville de Carignan : règlement d'emprunt numéro 323
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2002 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2002 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-110-9 modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme
 - 9.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-I modifiant le règlement de zonage
10. Conseil régional de développement de la Montérégie : nomination d'un représentant pour la M.R.C.
11. Communauté métropolitaine de Montréal : nomination d'un substitut au sein de la commission d'aménagement
12. Évaluation foncière : adjudication du contrat
13. Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : aide financière et remboursement
14. COVABAR : aide financière de la M.R.C.
15. C.L.D. : modification à l'entente du 15 octobre 1998 concernant les entreprises d'économie sociale
16. Schéma de couverture de risques
 - 16.1 Signature du protocole d'entente
 - 16.2 Chargé de projet
17. Demandes d'appui
 - 17.1 M.R.C. de Rouville : levée du gel résultant de l'application de la Loi 184
 - 17.2 M.R.C. de Roussillon : iniquités fiscales pour les agriculteurs dans la C.M.M.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 17.3 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : utilisation de bâtiments agricoles désaffectés pour des fins d'entreposage non agricole
- 17.4 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : adhésion à la M.R.C. Les Maskoutains

18. Divers

19. Interventions de l'assistance

20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2002

02-03-039

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2002 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

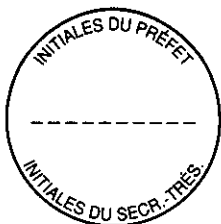
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-167 | 22-01-02 | Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocat, POUPART & POUPART, nous demandant de signer la transaction pour règlement hors cours avec Excavation Chanmica inc. relativement au cours d'eau branches numéros 13 et 15 du Ruisseau Beloeil. |
| 02-168 | 22-01-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-I pour approbation du Conseil. |
| 02-169 | 22-01-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur le projet de règlement numéro 14-22. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

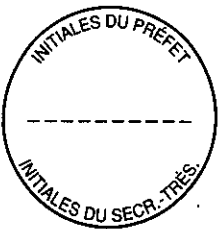
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-170 | 22-01-02 | Lettre de MONSIEUR GABRIEL DUCHARME, secrétaire, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous demandant de désigner un nouveau représentant de la M.R.C. au sein de leur conseil d'administration. |
| 02-171 | 22-01-02 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. LES MAS-KOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 02-01-07 ainsi que le règlement numéro 01-102 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 02-172 | 22-01-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-173 | 22-01-02 | Lettre de MADAME LINDA PHANEUF, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, informant le préfet de la date de la prochaine rencontre. |
| 02-174 | 22-01-02 | Communiqué de presse de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE, relativement au rapport final de l'étude sur le secteur policier. |
| 02-175 | 22-01-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous invitant à remplir un questionnaire dans le but d'organiser un colloque interrégional sur la sécurité routière en milieu municipal. |
| 02-176 | 23-01-02 | Lettre de MADAME SUZIE LOUBIER, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre résolution numéro 01-11-311 relative à une demande d'appui pour les propriétaires de maisons lézardées. |
| 02-177 | 23-01-02 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, relativement à la nomination des représentants au sein du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec. |
| 02-178 | 23-01-02 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant la résolution numéro CM-020115-13 désignant les membres du conseil au sein du Bureau des délégués pour la gestion des cours d'eau. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

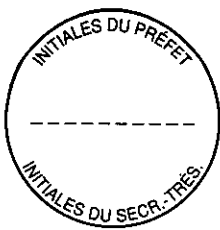
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-179 | 24-01-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN-YVES LEBLANC, directeur général, CLSC DES PATRIOTES, nous transmettant leur plan d'urgence en soutien aux communautés locales ainsi que l'organigramme du comité de coordination des mesures d'urgence. |
| 02-180 | 24-01-02 | Lettre de MONSIEUR PAUL SOFIO, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant ses meilleurs voeux pour la nouvelle année. |
| 02-181 | 24-01-02 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-182 | 24-01-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-183 | 24-01-02 | Lettre de MADAME NICOLE LAFOND, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous demandant à nouveau de lui transmettre les documents nécessaires à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté. |
| 02-184 | 24-01-02 | Lettre de MADAME MIREILLE BOUCHER, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE JOLIETTE, nous transmettant copie de la résolution numéro 23-01-2002 relative au cadre d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-185 | 24-01-02 | Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre lettre concernant le plan d'organisation policière pour la seconde couronne Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

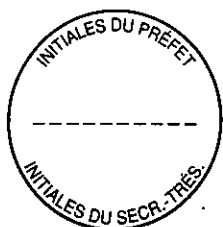
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-186 | 24-01-02 | Télocopie de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, relativement au plan d'organisation policière visant la fourniture de services policiers aux dix-sept (17) municipalités des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et de Rouville. |
| 02-187 | 21-01-02 | Lettre de MADAME AGATHE SIMARD, directrice régionale, HYDRO-QUÉBEC, transmettant une invitation pour la pièce de théâtre "Fleurs d'acier". |
| 02-188 | 25-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous informant du versement d'une aide financière spéciale pour le retrait de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. |
| 02-189 | 25-01-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-190 | 25-01-02 | Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL POULIOT, coordonnateur territorial de l'exploitation, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, adressée à MONSIEUR SERGE JULIEN, CLUB QUAD COUREURS DES BOIS RIVE-SUD-INC, relativement à des demandes de passages. |
| 02-191 | 25-01-02 | Copie d'une lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, adressée à MONSIEUR LOUIS G. RACICOT, VILLE DE LONGUEUIL, relativement à la réfection des ponceaux du cours d'eau Roy. |
| 02-192 | 28-01-02 | Lettre de MADAME NATHALIE CHOUINARD, conseillère politique, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre correspondance relativement au plan d'organisation policière pour la seconde couronne Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-193 | 28-01-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2002-022 nommant un substitut au maire pour siéger au Conseil de la M.R.C.. |
| 02-194 | 28-01-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte de notre procès-verbal de la séance du 28 novembre 2001. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

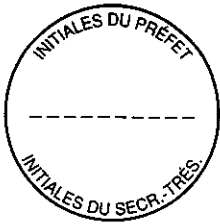
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-195 | 28-01-02 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie de la résolution numéro 2002-016 approuvant les prévisions budgétaires pour l'année financière 2002. |
| 02-196 | 28-01-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2002-029 approuvant les prévisions budgétaires pour l'année financière 2002. |
| 02-197 | 28-01-02 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant divers documents relatifs à la branche numéro 1 du cours d'eau Cardinal des Trentes. |
| 02-198 | 28-01-02 | Lettre de MESSIEURS MICHEL SAMSON ET YVES CHOINIÈRE, LES CONSULTANTS YVES CHOINIÈRE INC., offrant leurs services professionnels pour l'analyse et le traitement des attestations de conformité. |
| 02-199 | 28-01-02 | Copie d'une lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, adressée à MONSIEUR MARC RICHARD, résidant de Saint-Mathias-sur-Richelieu, relativement aux ponceaux non conformes du cours d'eau Branche numéro 1 du cours d'eau Cardinal des Trentes. |
| 02-200 | 28-01-02 | Télécopie de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la liste des substituts au maire pour les différents comités et conseils. |
| 02-201 | 28-01-02 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMME-RAIS, accusant réception de notre lettre sollicitant une rencontre de réflexion des élus relativement au regroupement des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu. |
| 02-202 | 28-01-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-110-9 pour approbation du Conseil. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

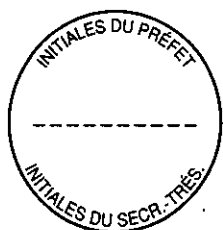
- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-203 | 29-01-02 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 02-01-4726 sollicitant notre appui relativement au développement des activités agricoles et non agricoles en milieu rural. |
| 02-204 | 30-01-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur le projet de règlement numéro 14-22. |
| 02-205 | 30-01-02 | Lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint aux opérations, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous transmettant un extrait du projet de loi 60 portant sur le retrait de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. |
| 02-206 | 30-01-02 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, président, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de la mise en place d'un comité directeur suite à la réorganisation municipale. |
| 02-207 | 30-01-02 | Lettre de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant un document par lequel la M.R.C. a l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques. |
| 02-208 | 31-01-02 | Cahier de mise en candidature pour le prix "Le mérite québécois de la sécurité civile", préparé par le ministère de la Sécurité publique. |
| 02-209 | 31-01-02 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous informant de la mise en place d'un groupe de travail ayant pour mandat d'examiner le rôle des M.R.C.. |
| 02-210 | 31-01-02 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, sollicitant notre appui au projet de protection des habitats d'intérêt et de mise en valeur des corridors forestiers dans la M.R.C.. |
| 02-211 | 31-01-02 | Lettre de MADAME JUDITH VIEN, coordonnatrice de stages, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, nous offrant la possibilités d'engager des stagiaires spécialisés en environnement. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

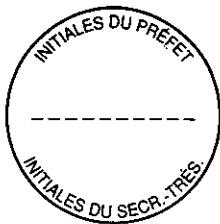
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-212 | 31-01-02 | Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-213 | 31-01-02 | Lettre de MADAME JOCELYNE LECAVALIER, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, relativement au cours d'eau Roy. |
| 02-214 | 01-02-02 | Lettre de MADAME ÉVELYNE MORAND, avocate, BASTIEN, MORAND, BLANCHETTE, nous transmettant une mise en demeure d'annuler l'appel d'offres pour la confection des rôles d'évaluation. |
| 02-215 | 04-02-02 | Lettre de MONSIEUR RENÉ WALASZCZYK, président, U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, nous informant que les entreprises agricoles doivent fournir une déclaration assermentée pour enregistrer le droit d'expansion. |
| 02-216 | 04-02-02 | Courriel de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un communiqué sur la réorganisation policière. |
| 02-217 | 05-02-01 | Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable, BUREAU DE LA DÉPUTÉE DE CHAMBLY, accusant réception de notre résolution relative à une demande d'appui de Leucan pour les congés parentales. |
| 02-218 | 05-02-02 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 02-01-4724 donnant leur avis sur le projet de règlement numéro 14-22 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 02-219 | 05-02-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable, BUREAU DE LA DÉPUTÉE DE CHAMBLY, accusant réception de notre résolution numéro 01-11-311 relative à une demande d'appui pour les propriétaires de maisons lézardées. |
| 02-220 | 05-02-02 | Certificat de publication de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-221 | 05-02-02 | Certificat de publication de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Des Aulnaies et de la Rouchière. |
| 02-222 | 06-02-02 | Télécopie de MADAME SYLVIE CHAPUT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |
| 02-223 | 06-02-02 | Certificat de publication de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-224 | 06-02-02 | Certificat de publication de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Des Aulnaies et de la Rouchière. |
| 02-225 | 07-02-02 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, MINISTRE D'ÉTAT À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU, nous invitant à participer à la cinquième édition du concours, intitulé: "Les Phénix de l'environnement". |
| 02-226 | 07-02-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-227 | 07-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. LE BAS-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Des Aulnaies et de la Rouchière. |
| 02-228 | 07-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |
| 02-229 | 07-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR ANDRÉ CHARRON, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-230 | 08-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR YVES BEAULIEU, secrétaire-trésorier, VILLE DE CONTRECOEUR, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-231 | 08-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR YVES BEAULIEU, secrétaire-trésorier, VILLE DE CONTRECOEUR, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Des Aulnaies et de la Rouchière. |
| 02-232 | 08-02-02 | Certificat de publication de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |
| 02-233 | 08-08-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-02-026 nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-234 | 11-02-02 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2002-15-T relativement aux iniquités fiscales pour les agriculteurs dans la C.M.M., pour appui du Conseil de la M.R.C.. |
| 02-235 | 11-02-02 | Mémo de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |
| 02-236 | 11-02-02 | Lettre de MADAME SYLVIE McDUFF, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, nous transmettant les certificats de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 30, 32 et 35 de la Rivière Amyot et Petite Décharge Noire. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-237 | 11-02-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-238 | 11-02-02 | Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMME-RAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 131 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Lajemmerais. |
| 02-239 | 11-02-02 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2002-02-69 nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-240 | 11-02-02 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les projets des règlements d'urbanisme numéros 91.21.32.01, 97.06.02.01 et 91.19.05.01, pour approbation du Conseil |
| 02-241 | 11-02-02 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les projets des règlements d'urbanisme numéros 277-96-028-A et 277-96-034-A pour approbation du Conseil. |
| 02-242 | 12-02-02 | Certificat de publication de MADAME GUYLAINE PELLETIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU, relativement à l'avis public portant sur les cours d'eau Des Aulnaies et de la Rouchière. |
| 02-243 | 12-02-02 | Certificat de publication de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE SAINTE-JULIE, relativement à l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-244 | 12-02-02 | Envoi de MONSIEUR BERNARD OUIMET, président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant le rapport annuel 2000-2001. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

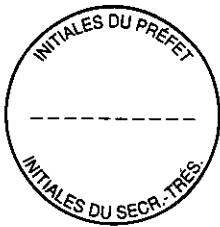
- | | | |
|--------|----------|---|
| 02-245 | 12-02-02 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2002-02-35 demandant l'appui de la M.R.C. afin de modifier les lois et règlements sur les usages en milieu agricole. |
| 02-246 | 13-02-02 | Lettre de MADAME CHRISTINE POWERS, directrice de l'information financière et vérification, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de nos prévisions budgétaires pour l'année 2002. |
| 02-247 | 13-02-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2002-077 fixant à 12,5% le taux de participation financière de la ville au programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-248 | 13-02-02 | Lettre de MADAME DIANE BOUTHILLIER, conseillère aux opérations régionales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous informant que le Bureau régional de Montréal offrira des rencontres d'informations sur les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles. |
| 02-249 | 13-02-02 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-87 pour approbation du Conseil. |
| 02-250 | 13-02-02 | Carte de remerciements de MADAME BRIGITTE LAMARRE, employée de la M.R.C., adressée aux membres du Conseil ainsi qu'au personnel de la M.R.C. pour les bons souhaits lors de la naissance de son enfant. |
| 02-251 | 14-02-02 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA GESTION DE LA FORÊT ET À LA RURALITÉ, et de MONSIEUR GILLES BARIL, MINISTRE D'ÉTAT AUX RESSOURCES NATURELLES ET AUX RÉGIONS, nous transmettant un exemplaire de la Politique nationale de la ruralité au Québec. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-252 | 15-02-02 | Lettre de MONSIEUR RENÉ WALASZCZYK, président, U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, relativement à la formation des membres du Comité consultatif agricole sur la Loi 184 et les orientations gouvernementales révisées. |
| 02-253 | 15-02-02 | Courriel du COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR), nous transmettant le programme préliminaire du colloque qui se tiendra le 23 mars 2002. |
| 02-254 | 15-02-02 | Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, relative-ment à l'avis public portant sur les branches numéros 7 à 9, 18 à 23, 27, 28 et 30 du Ruisseau Beloeil et sur le cours d'eau Dupont. |
| 02-255 | 15-02-02 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-256 | 15-02-02 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-78-2002 pour approbation du Conseil. |
| 02-257 | 15-02-02 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro 845-98 pour approbation du Conseil. |
| 02-258 | 18-02-02 | Télécopie de MADAME JOHANNE BRASSARD, avocate, MARTEL, BRASSARD, DOYON, nous informant que la requête en injonction interlocutoire pour le cours d'eau Roy a été remise au 18 avril 2002. |
| 02-259 | 18-02-02 | Lettre de MONSIEUR JÉRÔME VAILLANCOURT, directeur général, VIVRE EN VILLE, nous transmettant un questionnaire pour recueillir notre opinion sur un futur média d'actualité environnementale. |
| 02-260 | 19-02-02 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la liste des membres du Bureau des délégués de la M.R.C. Haut-Richelieu pour l'année 2002. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 02-261 | 20-02-02 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-262 | 21-02-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL CARRIER, greffier, VILLE DE LONGUEUIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2001-64 de la M.R.C. de Champlain. |
| 02-263 | 25-02-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL MADORE, président, AQUA DATA, nous offrant leurs services professionnels pour le schéma de couverture de risques. |
| 02-264 | 25-02-02 | Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, nommant une personne responsable pour le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite. |
| 02-265 | 25-02-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-46 pour approbation du Conseil. |
| 02-266 | 25-02-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-47 pour approbation du Conseil. |
| 02-267 | 25-02-02 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 323 pour avis d'opportunité du Conseil. |
| 02-268 | 25-02-02 | Invitation de l'équipe tourisme du CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU pour le lancement officiel du système d'information et de réservation Bonjour Québec.com. |
| 02-269 | 25-02-02 | Lettre de MADAME MONIQUE BOLDUC, adjointe au député, et de MONSIEUR DENIS GUÉNETTE, président, PARTI QUÉBÉCOIS DE BORDUAS, transmettant une invitation pour une soirée pour souligner les 20 ans de vie politique de monsieur Jean-Pierre Charbonneau. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

02-270 26-02-02 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CÔTÉ, président,
SPORTS QUÉBEC, nous informant de l'ouverture
officielle de la période de candidature pour les
finale des Jeux du Québec, hiver et été 2005.

PUBLICATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 2002

Gazette officielle du Québec	No. 7 13 février 2002
L'APSA	Vol. 1, No. 1 Hiver 2002
Contact Plus	No 40, Hiver 2002
Gazette officielle du Québec	No. 8 20 février 2002
Gazette officielle du Québec	No. 8A 20 février 2002
Nouvelles fiscales	Premier trimestre 2002

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

02-03-040

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 02-02 du
chèque 9871 au chèque 9953 pour un montant total de 155 679,77 \$ soit et
est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

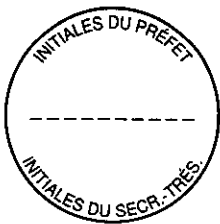
POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

6.1 Ville de Carignan : règlement d'emprunt numéro 323

02-03-041

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité
ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que
des travaux de réfection, de correction ou de réparation
d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au
conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il
donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a transmis, pour avis au secrétaire-
trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro
323 portant sur des travaux relatifs à la construction des
réseaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur du périmètre
d'urbanisation de la ville de Carignan;



No de résolution
ou annotation

02-03-041
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La
Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 323 de la ville de
Carignan, portant sur des travaux relatifs à la construction des réseaux
d'aqueduc et d'égout à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de
Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2002 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la
séance ordinaire du 28 février 2002 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2002 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la
séance ordinaire du 25 février 2002 du Comité consultatif régional
d'aménagement.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-110-9
modifiant le règlement de régie générale des règlements
d'urbanisme

02-03-042

ATTENDU QUE le règlement de régie générale des règlements
d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand est
réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement
numéro U-110-9 modifiant son règlement de régie
générale des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-110-9, modifiant le règlement de
régie générale des règlements d'urbanisme de la ville de
Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

02-03-042
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-110-9, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-02-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-110-9 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-110-9, modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-1 modifiant le règlement de zonage

02-03-043

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-1 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-1, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

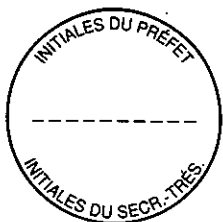
ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-1, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 02-02-015, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-1, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 02-02-032, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029-1 n'est pas conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière



No de résolution
ou annotation

02-03-043
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-I, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, ne soit pas approuvé puisqu'il modifie des dispositions du règlement de zonage que la Loi 184 ne permet plus de modifier et rend le règlement de zonage non-conforme au Schéma d'Aménagement et aux orientations gouvernementales en rendant possible la réalisation d'usages multifamiliaux dans l'affectation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MONTÉRÉGIE : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
POUR LA M.R.C.

02-03-044

ATTENDU QUE le poste du représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Conseil régional de développement de la Montérégie est vacant depuis le départ de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE le Conseil régional de développement de la Montérégie a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de leur conseil d'administration;

ATTENDU QUE le représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit être choisi parmi les trois (3) autres élus municipaux de la M.R.C. qui sont désignés à l'Assemblée générale du Conseil régional de développement de la Montérégie, à savoir, messieurs Pierre Bourbonnais, André Choinière et Jacques Durand

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE monsieur Jacques Durand soit et est désigné à titre de représentant de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au sein du Conseil régional de développement de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL :
NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU SEIN DE LA
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

02-03-045

ATTENDU QUE monsieur Pierre Bourbonnais a été nommé à titre de membre de la commission sur l'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

02-03-045
(suite)

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué qui pourra assister aux séances de la commission en cas d'absence ou d'impossibilité de siéger de monsieur Pierre Bourbonnais;

ATTENDU QUE le délégué n'aura pas droit de vote et que sa présence ne sera pas comptée pour établir si le quorum est atteint;

ATTENDU QUE le délégué doit être choisi parmi les élus des municipalités locales qui sont représentées par monsieur Pierre Bourbonnais au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil est favorable à ce que madame Jocelyne Lecavalier agisse à titre de déléguée au sein de la commission sur l'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. ÉVALUATION FONCIÈRE : ADJUDICATION DU CONTRAT

02-03-046

ATTENDU QU'aux termes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c.F-2.1), la municipalité régionale de comté est responsable de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le *Code municipal* du Québec dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE la dernière convention pour la confection et la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière de ces municipalités a pris fin le 31 décembre 2001;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation, formé d'un représentant de chacune des municipalités locales concernées, a été constitué pour évaluer les soumissions reçues suite à une demande d'appel d'offres décidée par la résolution du Conseil numéro 01-08-186;

ATTENDU QU'à la suite de l'ouverture et de l'évaluation des soumissions, la réception d'une mise en demeure, datée du 13 novembre 2001, des procureurs d'un soumissionnaire invoquant l'absence de la rencontre avec le comité d'évaluation qui était prévue au devis, a incité le Conseil à recommencer la procédure d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à la suite de l'ouverture et de l'évaluation des nouvelles soumissions, une mise en demeure similaire à la première a été reçue par la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution
ou annotation

02-03-046
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le devis utilisé pour le deuxième appel d'offres a été modifié pour y supprimer l'exigence d'une rencontre du comité d'évaluation avec les soumissionnaires aux fins d'évaluer la méthodologie et prévoir, en remplacement, la production de documents;

ATTENDU QUE la rencontre qui est demandée dans la deuxième mise en demeure n'a aucun objet et, de toute façon, ne peut avoir d'impact sur les résultats;

ATTENDU QUE, dans les faits, le comité d'évaluation n'a rencontré aucun soumissionnaire, que cette rencontre est inutile et que tous les soumissionnaires ont été traités sur le même pied;

ATTENDU QUE l'équilibre entre les soumissionnaires a toujours été maintenu;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres utilisée comportait un système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU QUE la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés a obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation et les dispositions de la loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

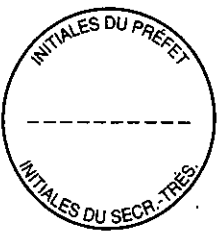
ET RÉSOLU D'accorder à la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés le contrat pour l'exécution du travail nécessaire en matière d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le *Code municipal du Québec* dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux dispositions de l'offre de services déposée par cette firme.

La durée du contrat accordé à la firme Beaulieu, Coutu, Bélanger et Associés est de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004, avec une reconduction pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006, aux mêmes conditions, à moins d'un avis contraire donné par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, au moins cent vingt (120) jours avant son expiration.

D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services dont un projet était joint au devis.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

**POINT 13. VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE : AIDE
FINANCIÈRE ET REMBOURSEMENT**

02-03-047

ATTENDU QUE la nouvelle ville de Longueuil a été créée, le 1^{er} janvier 2002;

ATTENDU QUE le territoire de la nouvelle ville de Longueuil comprend celui de l'ancienne ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 250 du projet de loi 60, sanctionné le 20 décembre 2001, la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu doit conclure une entente avec la ville de Longueuil sur les conditions liées au retrait du territoire de l'ancienne ville de Saint-Bruno-de-Montarville du territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la Loi stipule que cette entente doit être conclue au plus tard le 31 mars 2002;

ATTENDU QU'un comité technique, formé d'officiers municipaux de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de la ville de Longueuil, a examiné les conditions liées au retrait de ce territoire;

ATTENDU QUE le comité en est venu à un accord concernant le contenu du texte de l'entente sur les conditions liées au retrait du territoire de l'ancienne ville de Saint-Bruno-de-Montarville du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paul Sofio
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à la conclusion d'une entente avec le conseil de la ville de Longueuil sur les conditions liées au retrait du territoire de l'ancienne ville de Saint-Bruno-de-Montarville du territoire de la M.R.C., le tout tel que décrit à l'entente annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le Préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente et à la présenter au gouvernement pour approbation.

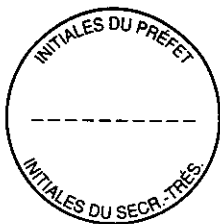
QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les dispositions des articles 210.83 et 210.84 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale s'appliquent à ce transfert de territoire, sous réserve des conditions prévues à la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. COVABAR : AIDE FINANCIÈRE DE LA M.R.C.

02-03-048

ATTENDU QUE le COVABAR a sollicité une aide financière de la M.R.C. pour lui permettre d'accomplir ses objectifs pour l'année 2002;



No de résolution
ou annotation

02-03-048
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'aide financière sollicitée est de l'ordre de 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires du COVABAR ont été analysées par le comité sur les finances de la M.R.C.;

ATTENDU QU'il a été établi que le fonctionnement du COVABAR est fortement tributaire de subventions gouvernementales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à accorder une aide financière au COVABAR lorsque toutes les subventions gouvernementales prévues à ses prévisions budgétaires auront été versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. C.L.D. : MODIFICATION À L'ENTENTE DU 15 OCTOBRE
1998 CONCERNANT LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE
SOCIALE

02-03-049

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre le ministère des régions, le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en date du 15 octobre 1998;

ATTENDU QUE des modifications ont été proposées au contenu de l'entente en vue d'y permettre, dorénavant, la consolidation des entreprises d'économie sociale en plus du démarrage qui y était déjà prévu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. ont pris connaissance du contenu de l'addenda proposé à l'entente conclue le 15 octobre 1998, et s'en disent satisfaits

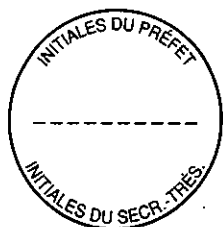
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise la modification de l'entente du 15 octobre 1998 concernant le démarrage des entreprises d'économie sociale qui lie le ministère des Régions, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'addenda à l'entente, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 16. SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

16.1 Signature du protocole d'entente

02-03-050

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a donné avis à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques pour son territoire;

ATTENDU QUE l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques est accompagnée d'une aide financière;

ATTENDU QUE l'amorce de la réalisation du schéma de couverture de risques se fait par la signature d'un protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la M.R.C.;

ATTENDU QUE la première tranche de l'aide financière sera versée suite à la signature du protocole d'entente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du projet de protocole d'entente et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio**

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. soient et sont autorisés à signer le "Protocole d'entente entre la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques prévu à la Loi sur la sécurité incendie", tel que proposé par le ministre de la Sécurité publique en date du 24 janvier 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Chargé de projet

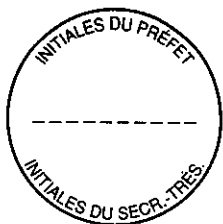
02-03-051

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'amorcer le processus d'élaboration d'un schéma de couverture de risques en signant le protocole d'entente à cet effet avec le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE l'élaboration du schéma de couverture de risques doit être réalisée par des effectifs ayant les compétences nécessaires;

ATTENDU QUE la M.R.C. ne compte pas, parmi son personnel actuel, les personnes ayant les compétences nécessaires pour la réalisation d'un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière à la réalisation du schéma de couverture de risques vise particulièrement à faciliter l'embauche d'un chargé de projet;



No de résolution
ou annotation

02-03-051
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet affecté à la réalisation du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le poste de chargé de projet est créé selon un base contractuelle pour une période correspondant à l'élaboration du schéma de couverture de risques à savoir, une période de deux (2) ans

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le secrétaire trésorier soit et est autorisé à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement d'un chargé de projet affecté à la réalisation du schéma de couverture de risques.

QUE le poste de chargé de projet soit et est établi pour une période de temps correspondant au délai accordé pour la réalisation du schéma de couverture de risques soit, une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDES D'APPUI

17.1 M.R.C. de Rouville : levée du gel résultant de l'application de la Loi 184

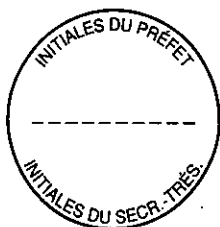
Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de Rouville.

17.2 M.R.C. de Roussillon : iniquités fiscales pour les agriculteurs dans la C.M.M.

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de Roussillon.

17.3 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : utilisation de bâtiments agricoles désaffectés pour des fins d'entreposage non agricole

Puisque le Comité consultatif régional d'aménagement a reporté l'analyse de cette demande à une prochaine séance, il est convenu d'attendre la recommandation du Comité à ce sujet avant de statuer.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

17.4 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : adhésion à la M.R.C. Les Maskoutains

02-03-052

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a déjà communiqué à la M.R.C. son intention d'être incluse au territoire de la M.R.C. Les Maskoutains;

ATTENDU QUE l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques pour la totalité du territoire de la M.R.C. a été établie en date du 1^{er} mars 2002;

ATTENDU QUE les municipalités qui ne sont pas incluses au territoire de la C.M.M. auront à se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les M.R.C. s'apprêtent à amorcer les travaux relatifs à ces obligations et qu'il importe que les territoires concernés par ces travaux soient clairement établis;

ATTENDU QU'il est opportun de faciliter la réalisation des obligations des M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2002-03-041, a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de l'appuyer dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de la Métropole en vue de lui permettre d'inclure le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à celui de la M.R.C. Les Maskoutains

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée du Richelieu appuie la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu dans ses démarches, auprès du ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vue de lui permettre d'inclure le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à celui de la M.R.C. Les Maskoutains.

REJETÉE MAJORITAIREMENT, puisque messieurs André Choinière, Guy Dubé, Jacques Durand et Paul Sofio ont voté en faveur de la proposition tandis que mesdames Jacqueline Gagnier et Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Bernard Gagnon et Yves Laganière ont voté contre la proposition. La proposition est donc rejetée puisque la majorité des voix des personnes présentes n'a pas été atteinte.

Aucune autre proposition n'est déposée à ce point.

POINT 18. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

02-03-053

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

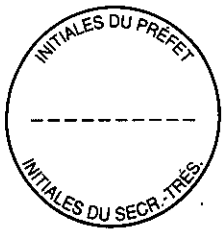
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du
jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 25.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet suppléant



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

